ERF Toulouse – 2008

• Décision 8 - Message à l'Eglise protestante d'Algérie

Le Synode national de l'Eglise réformée de France réuni à Toulouse du 1er au 4 mai 2008, s'est ému de la situation dans laquelle se trouve votre Eglise qui se voit notifier la fermeture de lieux de cultes et l'interdiction du témoignage public de l'Evangile. Il ne peut rester silencieux devant cette situation difficile et vous affirme sa communion en Christ dans l'épreuve et son profond soutien.

Le Synode constate que la loi du 20 mars 2006 qui établit un régime de tolérance religieuse en Algérie en fixant les conditions d'exercice des cultes autres que musulman, restreint aujourd'hui la liberté de conscience et d'opinion que vous souhaitez exercer alors que celle-ci est garantie par la constitution algérienne (art. 36).

Ayant connu dans son histoire une situation analogue avant de recouvrer la liberté de conscience et le libre exercice de son culte, l'Eglise réformée de France place sa confiance en Dieu : qu'il vous garde en Christ, vous arme de patience pour traverser l'épreuve, renouvelle votre courage pour assurer votre témoignage, maintienne votre dialogue loyal avec les autorités du pays.

Le synode s'engage :

- à tout mettre en œuvre pour que des relations d'entraide spirituelle se renforcent entre l'Eglise réformée de France et votre Eglise ;

- à plaider votre cause auprès des autorités françaises via la Fédération protestante de France afin qu'elles poursuivent le dialogue avec les autorités algériennes sur le point de la liberté religieuse dans votre pays.

Bien fraternellement en Jésus-Christ.